

## Un gouvernement amoral : La retraite après 15 ans d'activité remise en cause brutalement

Le gouvernement attaque le système des retraites avec une telle violence que l'on soit du public ou du privé. Monsieur Woerth (celui qui aide sa femme à accumuler des biens) fait maintenant la chasse aux fonctionnaires, mères de plus de trois enfants.

Dans le projet de loi, qui passe en conseil des ministres le 13 juillet 2010, il est écrit, en préambule (l'exposé des motifs) au texte de loi :

*« le dispositif de départ anticipé sans condition d'âge pour les parents de trois enfants sera fermé à compter de 2012. Cette fermeture respectera les droits acquis : les fonctionnaires parents d'au moins 3 enfants au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pourront continuer de bénéficier de ce dispositif sous réserve de remplir la condition de durée de service de 15 ans à cette date ; »*

et plus loin :

*« L'article 18 vise à favoriser le maintien en activité des fonctionnaires et des militaires en mettant fin au dispositif de départ anticipé pour les parents de trois enfants ayant quinze années de services effectifs. »*

C'est fort : le gouvernement Sarkozy-Fillon-Woerth détruit le système qui permettait aux mères de trois enfants et plus de partir après quinze ans de fonction publique sans décote. Pire encore : dans l'article 18, partie III, il est clairement indiqué que **les dépôts de dossiers pour partir en retraite après 15 ans et en ayant 3 enfants avec les anciennes règles ne seront plus possibles après la date du 13 juillet 2010.**

La conséquence est donc simple : les femmes fonctionnaires qui déposent leur dossier de retraite après cette date subiront de plein fouet la décote (5 % en moins par année manquante avec un maximum de 25 %) et le nouveau mode de calcul.

Exemple : dossier d'une femme ayant eu 15 ans d'activité en 2000, si elle dépose son dossier avant le 13 juillet. Elle n'aura pas de décote et le montant de sa pension sera calculé avec la règle des 37, 5 annuités

Si elle dépose le dossier après le 13 juillet, la règle sera celle des 41 annuités avec une décote de 1,25 % par année manquante (25 % maximum).

**La Direction Générale vient d'envoyer un mail à toutes les directions locales pour prendre les demandes de retraites quelque soit la date de départ, l'inscription devant se faire avant le 13 juillet 2010**

**Il est donc urgent de déposer, un dossier à la DRH pour partir avec les conditions actuelles sans décote, même si le départ est prévu dans plusieurs années.**

Syndicat des personnels de l'AP-HP – Hôpital Paul Brousse – Pav J.J. Rousseau – 12-14 av P.V.  
Couturier

94804 Villejuif Cedex – Tél : 01 45 59 35 01 – Fax : 01 45 59 38 02

E-mail : [sudsante.php@sap.aphp.fr](mailto:sudsante.php@sap.aphp.fr) – Site : [www.sudaphp.org](http://www.sudaphp.org) 30 juin 2010

Membre de l'Union syndicale Solidaires